

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Fabrice Cumps, *Bourgmestre-Président* ;
 Jérémie Drouart, Susanne Muller-Hubsch, Fabienne Miroir, Elke Roex, Fatiha El Ikdimi, Alain Kestemont, Nadia Kammachi, Allan Neuzy, Julien Milquet, Guy Wilmart, *Échevin(e)s* ;
 Eric Tomas, Monique Cassart, Françoise Carlier, Gaëtan Van Goidsenhoven, Christophe Dielis, Abdurrahman Kaya, Kamal Adine, Nketo Bomele, Lotfi Mostefa, Sofia Bennani, Jean-Jacques Boelpaep, Latifa Ahmiri, Giovanni Bordonaro, Iman Abdallah Mahyoub, Mohammed Khazri, Sunny Mohammad Aamir Naeem, Gilles Verstraeten, Martine Maria Jean Roggemans, Safouane Akremi, Amin El Boujdaini, Shahin Mohammad, M'Hamed Benallal, Sofia Seddouk, Halina Benmrah, Didier Bertrand, François Rygaert, Beatrijs Comer, Efstratios Tsepelidis, *Conseillers communaux* ;
 Mustapha Akouz, *Président du C.P.A.S* ;
 Marcel Vermeulen, *Secrétaire communal*.

Excusés

Achille Vandyck, Yasmina Messaoudi, Fatima Ben Haddou, Leïla Belafquih, Mustafa Yaman, André José Crespín, Pascale Panis, *Conseillers communaux*.

Séance du 19.01.23

#Objet : CC. Département "Ressources humaines". Modification de la charte sociale. #

Séance publique

A130 GRH

A130 GRH

LE COLLEGE AU CONSEIL,

Mesdames, Messieurs,

Vu l'article 119 et 145 de la Nouvelle Loi communale;

Vu la délibération du Conseil communal du 12 juin 1996 (admise par les autorités de tutelle le 25 septembre 1996) concernant l'adhésion à la charte sociale au 1er janvier 1997 et ses modifications ultérieures;

Vu les différents Arrêtés du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 mai 2017 fixant les dispositions générales:

- en matière de statut pécuniaire et d'échelles de traitement du personnel communal;
 - relatives aux niveaux, rangs et grades du personnel communal;
 - en matière de recrutement, de promotion et de mobilité interne du personnel communal;
- ainsi que les fiches d'informations n°1, 4 et 5 publiées à ce sujet par la suite;

Vu le nouveau règlement de formation qui a été approuvé par le Conseil communal en date du 24 septembre 2020;

Vu le nouveau règlement d'évaluation qui a été approuvé par le Conseil communal en date du 25 février 2021;

Vu le protocole d'accord sectoriel 2021/1 conclu au sein du Comité de négociation C - Comité des services publics locaux-sous-section Région de Bruxelles-Capitale, relative aux revalorisations salariales 2021-2025;

Considérant qu'une nouvelle version coordonnée de la charte sociale a été soumise au Comité de négociation conformément aux dispositions de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités;

Nous vous proposons, dès lors, Mesdames, Messieurs:

- d'approuver les modifications apportées à la charte sociale, telles qu'elles figurent en annexe.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Marcel Vermeulen

Le Bourgmestre-Président,
(s) Fabrice Cumps

POUR EXTRAIT CONFORME
Anderlecht, le 20 janvier 2023

Le Secrétaire communal,

Par délégation :
L'échevin(e),

Marcel Vermeulen

Jérémie Drouart